

# TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

ENGAGEZ-VOUS À NOS CÔTÉS

ENTREPRISES



*Loïc Vidal, travailleur à l'ESAT les Palmiers, se forme au métier de vidéaste.*

Grâce à votre taxe d'apprentissage, nous améliorons  
**l'accès à la formation & à l'emploi**  
des personnes en situation de handicap.

# LA FORMATION & L'INSERTION PROFESSIONNELLE, UNE PRIORITÉ

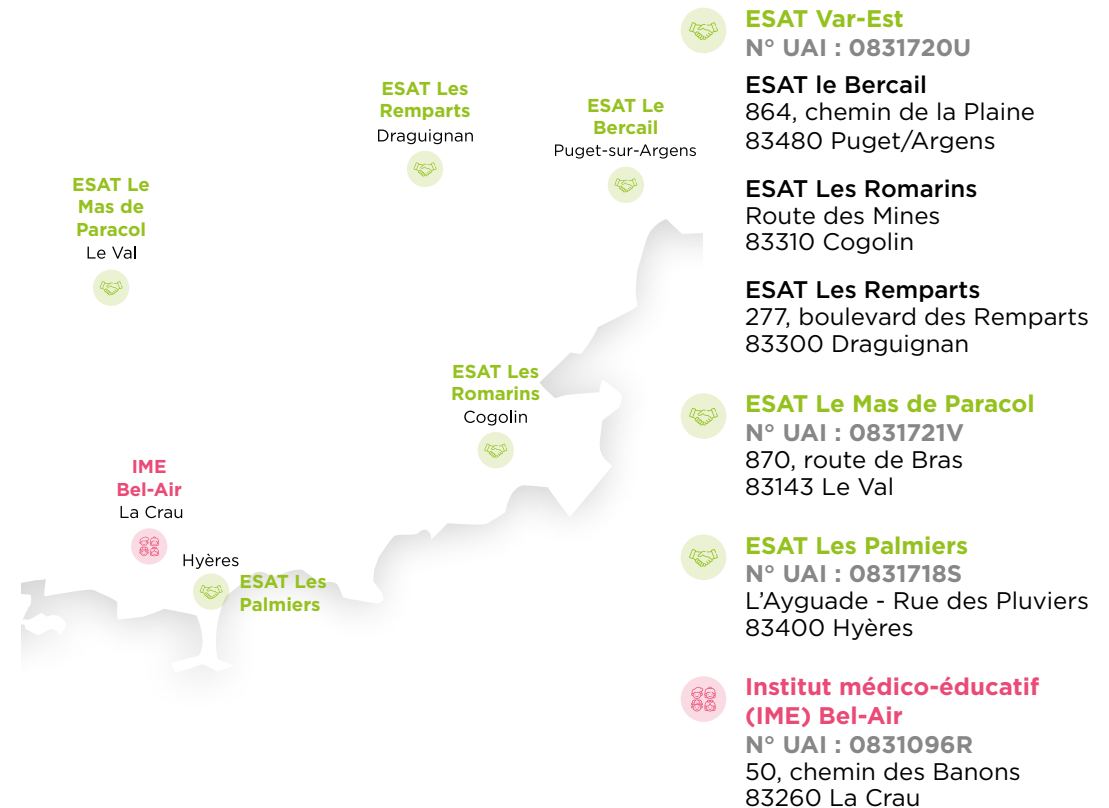
L'Adapei var-méditerranée est une association implantée en région Sud PACA, qui accompagne plus de 2500 personnes vivant avec un handicap ou une fragilité, en proposant des dispositifs adaptés au projet de vie de chacun.

Depuis 60 ans, l'Adapei var-méditerranée agit pour défendre les droits des personnes vulnérables et de leurs proches, tout en développant une offre d'accompagnement médico-sociale adaptée aux besoins de ses publics.

**Une priorité :**  
Permettre aux personnes en situation de handicap de réaliser un parcours professionnel épanouissant.



# NOS ÉTABLISSEMENTS HABILITÉS À PERCEVOIR LA TAXE D'APPRENTISSAGE



## POURQUOI NOUS VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE ?

### En versant votre taxe d'apprentissage,

vous investissez dans :

Une offre de formation adaptée, innovante pour des compétences valorisantes

Des matériels pédagogiques et des équipements performants

Un accompagnement tourné vers l'inclusion professionnelle, une préparation à un futur métier

## GRÂCE À VOTRE SOUTIEN

### Restaurant d'application

Nous avons financé un restaurant d'application, Les P'tits Chefs, à La Crau, qui forme une quinzaine de jeunes en situation réelle, aux métiers de la restauration et du service en salle.



### Cave viticole

Nous développons l'activité viticole sur notre domaine du Bercaïl en construisant une cave ergo-dynamique au service des vignerons en situation de handicap.





## COMMENT NOUS VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE ?

Depuis 2020, la loi Avenir Professionnel prévoit de nouvelles modalités de répartition de la taxe d'apprentissage. Elle correspond à 0,68% de votre masse salariale :

- 87% à verser à l'OPCO
- **13% à verser directement à l'établissement de votre choix**  
Avant le 31 mai 2022 : choisissez un de nos établissements habilités à la percevoir et renvoyez-nous le bordereau de versement joint.

### Une question ?

Stéphanie MADDALONI

04 94 20 42 91 • [taxe-apprentissage@adapei83.fr](mailto:taxe-apprentissage@adapei83.fr)

*Ci-dessus :*

*Christophe Perdigon, suivi par le dispositif emploi accompagné, apprend le métier d'équipier polyvalent chez Lidl Toulon.*

